

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 1<sup>er</sup> février 2016**

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni ce jour, lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 21

*Membres en fonction* : 27  
*Absents : 6, dont procurations* : 4

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

M. Norbert ANZENBERGER	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Christine REICHERT	6 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Absente excusée avec procuration à M. BETETA
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Présente
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	M. Eric WILLMANN	Absent excusé avec procuration à Mme MARRET
9.	Mme Laurence CROSNIER	Présente
10.	M. Régis HRANITZKY	Présent
11.	Mme Caroline STEINMETZ	Absente excusée avec procuration à M. GUILLERME
12.	M. Eric MOINE	Absent excusé
13.	Mme Mireille WINTZ	Présente
14.	M. Cédric KLEINKLAUS	Présent
15.	Mme Isabelle HAESSIG	Absente excusée avec procuration à Mme REICHERT
16.	M. Thierry PAPERI	Absent non excusé
17.	Mme Marie-Paule STIEBER	Présente
18.	M. Maxime FRIEDMANN	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

---

1. **Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015**
  2. **Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**
  3. **Budget 2016 – Vote des taux de la fiscalité locale**
  4. **Fixation des tarifs communaux**
    - Fixation des nouveaux tarifs de la Salle des fêtes,
    - Fixation des autres tarifs, avec application d'une variation de + 1 % à l'exception des droits de place.
  5. **Approbation du programme de voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement, ainsi que des études et travaux correspondants, proposés par le service de la Domanialité et des Espaces Publics de l'Eurométropole**
  6. **Avis du Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation présenté par l'Eurométropole**
  7. **Vente des terrains propriété de la Commune au Crédit-Mutuel CIC, dans le cadre de l'opération « Les Vergers de Saint Michel »**
  8. **Cession de l'impasse « Schaeffergasse » à l'Eurométropole afin de l'intégrer dans le domaine public eurométropolitain**
  9. **Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°13 du POS de Reichstett et sur l'avis du Commissaire enquêteur, qui porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone IINAx, situé au sein de la Zone Commerciale Nord et de son reclassement en zone INAx5**
  10. **Divers**
- 

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015**

Transmis par voie électronique afin que les conseillers puissent en prendre connaissance avant la présente séance, il est **adopté à l'unanimité**.

### **POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

Madame Mireille WINTZ est désignée en qualité de secrétaire de séance, assistée de Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

**POINT 3 : Budget 2016 – Vote des taux de la fiscalité locale**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint au Maire chargé des finances, donne les explications détaillées.

Le Maire complète en précisant que les charges augmentent, alors que les dotations de l'Etat (la dotation globale de fonctionnement) baissent de 281 000 € à 217 000 €. Malgré cela, les taux de fiscalité seront maintenus au niveau de 2015.

Monsieur Christian GEISSMANN, Président de la Commission des finances, rend compte de l'avis favorable unanime qui a été rendu par la Commission des finances.

Cette dernière fait toutefois état des interrogations suivantes :

- le financement des maîtres-nageurs de la baignade : l'Eurométropole ne payant plus directement les salaires des maîtres-nageurs, ils seront désormais à la charge de la Commune. Il faudrait réfléchir sur la manière de financer ces coûts (droit d'entrée ?) ;
- le contrat de performance énergétique des bâtiments : il conviendrait d'apporter des précisions sur les économies attendues ;
- le budget dédié au social : les participations communales sont de plus en plus importantes. Ceci est directement lié à l'augmentation des enfants pris en charge, alors que la Caisse d'Allocations Familiales diminue ses aides. Il va falloir réfléchir sur la manière d'anticiper les coûts futurs, eu égard à l'augmentation attendue de population du fait de la réalisation du lotissement « les Vergers de Saint Michel » ;
- on ne contracte pas d'emprunt, mais peut-être faudrait-il réfléchir à l'opportunité de profiter de taux conjoncturellement très bas aujourd'hui ?

Le Maire précise que pour la baignade, l'Eurométropole participe aux frais des maîtres-nageurs par le reversement d'un fonds de concours correspondant à 36 % des charges.

Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, indique que le contrat de performance énergétique est un partenariat incluant le renouvellement de trois nouvelles chaufferies, ce qui évite un investissement lourd, avec une obligation de réaliser des économies d'énergie et donc de réduire le coût des consommations d'énergie, ainsi que la maintenance de ces installations.

Madame Michèle MEYER, Adjointe au Maire, signale que la perte de l'agrément du CLSH par Jeunesse et Sports a eu pour conséquence de voir la suppression de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales. Toutefois, elle a rencontré les responsables de cet organisme afin qu'ils revoient leur position.

***Vu le projet de Budget Primitif 2016 ;***

***Vu le Compte Administratif provisoire et l'affectation du résultat constaté et qui pourra être affecté au Budget Primitif 2016 ;***

***Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;***

*Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**ADOPTÉ le Budget Primitif 2016, qui peut se résumer comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>3 597 323,00</b>	<b>3 597 323,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	<b>1 537 482,04</b>	<b>1 374 501,41</b>
<b>reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	<b>1 803 958,48</b>	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		<b>1 966 939,11</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 341 440,52</b>	<b>3 341 440,52</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 938 763,52</b>	<b>6 938 763,52</b>
------------------------	---------------------	---------------------

*Vu la proposition de budget 2016 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2016 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE de reconduire les taux 2015 pour l'année 2016 et vote les taux suivants :**

	Taux 2015	Variation	Taux 2016
Taxe d'habitation	<b>17,94%</b>	0,00 %	<b>17,94 %</b>
Taxe foncier bâti	<b>15,20%</b>	0,00 %	<b>15,20 %</b>
Taxe foncier non bâti	<b>60,35%</b>	0,00 %	<b>60,35 %</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 4 : Fixation des tarifs communaux**

Monsieur Julien KELLER présente ce point. Parmi les augmentations proposées : les tarifs des concessions, qui n'avaient pas été revus pendant plusieurs années, et l'instauration d'une nouvelle tarification pour la salle des fêtes rénovée.

## *Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016*

Monsieur Maxime FRIEDMANN intervient : « Peut-on louer une partie de la salle ? »

La réponse est négative : la location se fait salle en entier pour les particuliers.

Messieurs KELLER et GEISSMANN indiquent que très peu de week-end sont disponibles pour des locations privées.

Selon Monsieur Marcel BETETA, on recense 29 occupations de la salle les fins de semaines, dont 22 par les associations. Seules 15 associations sont concernées, et 12 ne l'occupent que sur une journée. 3 associations payeront car elles sollicitent la salle pour plusieurs journées.

Ainsi l'ASR Football et les SCHOLLETRAPPER vont devoir payer jusqu'à 3 fois.

Il pense toutefois que pour certaines associations le contrat devrait être différent, notamment au vu de l'affectation des recettes : en effet, le Foot consacre ses bénéfices à l'acquisition de nouveaux maillots.

Madame Laurence CROSNIER s'interroge : « il me semblait qu'il y aurait une Commission pour les différentes locations ? Pourquoi ne pas réfléchir à une quote-part (de type 20 % pour les particuliers et 80 % pour les associations) ?

Madame Marie-Paule STIEBER demande : « Y-a-t-il déjà des demandes de particuliers qui ont été faites pour les deux dates restantes ? »

Madame Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, explique : « l'attribution des salles se fait selon un calendrier et un recensement des demandes. Il n'a jamais été question d'une Commission d'attribution des salles. ».

Le Maire intervient : « Ce soir il y a lieu de fixer des tarifs pour pouvoir fonctionner. Nous avons étudié les tarifs des communes voisines, ainsi que le coût de fonctionnement. Nous nous inspirons de ce qui se fait ailleurs.

Pour les associations, si vous décidez que la subvention est équitable, le Conseil Municipal décidera éventuellement de restituer les coûts de location sous forme de subvention.

Si une association organise sa manifestation le samedi, elle disposera de la salle dès le vendredi soir pour préparer et jusqu'au dimanche pour ranger et nettoyer.

Si on accorde une gratuité, c'est un avantage de 1 200 €, 600 € pour la seconde location puisque l'association ne paiera que la moitié.

Il y aura peu de disponibilités pour les privés, le choix de la municipalité étant de donner la priorité aux associations. ».

Le Maire propose de fonctionner ainsi pendant une année, la position de la Commune pouvant être revue au bout de cette période.

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016

Il rappelle que pour l'ASR Football, on ne demande pas de frais inhérents à la location du stade ni des vestiaires.

Madame Marie-Paule STIEBER ajoute qu'anciennement le club de gymnastique ne payait pas de location.

Le Maire précise que ces dispositions de gratuité sont maintenues. Elles font partie des activités quotidiennes, telles que l'utilisation par les écoles et les associations.

Le week-end est réservé à « l'évènementiel » pour les concerts, représentations théâtrales, parfois avec des entrées payantes. C'est pour ces associations et manifestations qu'on détermine le barème.

*Vu les tarifs votés par le Conseil Municipal pour l'année 2015 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**APPLIQUE** une hausse de 1 % aux tarifs communaux, à l'exception du droit de place du johrmarik (0 %) et des concessions dans les cimetières (+ 5%)

**FIXE** les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes ainsi que les conditions de mise à disposition de cette salle rénovée au cours de l'année 2015 et réouverte au public à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 :

### Propositions

Objet	Associations Reichstettoises			Associations	Particuliers
	1ere Loc.	2em Loc.	Suivante	Non R.	Reichstett
Salle		250,00 €	500,00 €		
Bar + Accueil		75,00 €	150,00 €		
Cuisine		125,00 €	250,00 €		
Scène + Régie		150,00 €	300,00 €		
Ensemble	Gratuit	600,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
Cauton				1 500,00 €	1 500,00 €

Pour les associations résidentes :

1ère clef	gratuite
clef supplémentaire	caution 150,00 €

*Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016*

**TARIFS COMMUNAUX 2016**

Compta/tarif 2016

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2015 en EUROS	Tarifs 2016 en EUROS
<b>DROITS DE PLACE</b>		
Droit de place vente PIZZA - la soirée	14,35 /soirée	14,50 /soirée
Droit de place SNACK BAR - 5 j /semaine	255,25 € /mois	257,80 € /mois
Droit de place : ruc de picardie: ventes, cirques ...	49,25 €	49,75 €
Droit de place Johrmarik : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois	4,40 € le mètre	4,40 € le mètre
- Extérieurs	7,85 € le mètre	7,85 € le mètre
Droit de stationnement emplacement taxis (selon tarif CUS)	318,00 par an	318,00 par an
<b>LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS</b>		
Mise à disposition de couverts : - Reichstettois	Couvert complet 1,05	Couvert complet 1,10
- Extérieurs	Le verre 0,10	Le verre 0,15
	Couvert complet 1,70	Couvert complet 1,75
	Le verre 0,22	Le verre 0,25
Tarifs casse de vaisselle (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
Tarif location grilles d'exposition - Reichstettois	3,60 / jour	3,65 / jour
- Extérieurs	5,75 / jour	5,80 / jour
Séparation élément en bois - Reichstettois	9,75 / jour	9,85 / jour
- Extérieurs	25,35 / jour	25,60 / jour
Location de chapiteau (la journée) gratuit pour les associations locales		
- petit chapiteau	86,85	87,75
- grand chapiteau	144,40	145,85
- petit chapiteau 4/4	42,80	43,25
Location maison rouge et bleu - entreprises locales - sans chauffage	10,85 l'heure	10,95 l'heure
- avec chauffage	15,90 l'heure	16,10 l'heure
- entreprises ou assoc.extérieures - sans chauffage	32,15 l'heure	32,50 l'heure
- avec chauffage	44,90 l'heure	45,35 l'heure
Location terrain multisports (Neubiltz) - Reichstettois	gratuit	gratuit
- Extérieurs	17,80 la ½ journée	18,00 la ½ journée
Location terrain de football (rouge) - Reichstettois	65,20	65,85
- Extérieurs	142,20	143,60
Location club house des associations (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois	124,00	125,25
- Extérieurs	349,75	353,25
Location garniture complète (1 table + 2 banes) - Reichstettois	3,15	3,20
- Extérieurs	8,05	8,10
Location tables et chaises du gymnase - Reichstettois	Table 1,90 - chaise : 0,42	Table 1,90 - chaise : 0,42
- Extérieurs (exceptionnellement)	Table 5,00 - chaise : 1,00	Table 5,00 - chaise : 1,00
Location du mur d'escalade	14,05 l'heure	14,15 l'heure
Location d'une salle hall des sports - salle multiclubs	21,60 l'heure	21,80 l'heure
Ciné Jeunes :	Entrée adultes : 4,00 € Entrée - de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90	Entrée adultes : 4,00 € Entrée - de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90
Jardins familiaux municipaux : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,55 2 à 2,5 ares : 12,65 + 2,5 ares : 14,75	- 2 ares : 10,65 2 à 2,5 ares : 12,80 + 2,5 ares : 14,90
Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)	15 € /an Reichstettois 25 € /an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €	15 € /an Reichstettois 25 € /an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €
Préenscigne :	783,90	791,75

Augmentation 1 %

**TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE SPORTIF**

ANNEE 2016 - Taux d'augmentation : 1 %

	Ass.et particuliers Reichstett		Entreprises locales		Associations - entreprises et particuliers extérieurs	
	1 heure	Soirée (6 h.)	1 heure	Soirée (6 h.)	1 heure	Soirée (6 h.)
<b>ANCIENNE HALLE DES SPORTS</b>	Grande buvette sans chauffage (particuliers uniquement)					
	16	127	43	245	111	676
	Grande buvette avec chauffage (particuliers uniquement)					
	22	219	55	313	132	716
	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	17	138	17	138	93	882
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	34	278	41	278	134	1359
<b>NOUVELLE HALLE</b>	Grande buvette sans chauffage					
	16	127	43	248	158	866
	Grande buvette avec chauffage					
	22	219	55	312	185	972

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

ANNEE 2016

OBJET	Associations Reichstettoises			Associations non Reichst.	Particuliers Reichstett
	1ère Loc.	2ème Loc.	Suivante		
Salle	Gratuit	250,00 €	500,00 €		
Bar + Accueil		75,00 €	150,00 €		
Cuisine		125,00 €	250,00 €		
Scène + Régie		150,00 €	300,00 €		
Ensemble		600,00 €	1 200,00 €		
<b>CAUTION</b>				1 500,00 €	1 500,00 €

**ADOpte A L'UNANMITE**

**POINT 5 :** Approbation du programme de voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement, ainsi que des études et travaux correspondants, proposés par le service de la Domanialité et des Espaces Publics de l'Eurométropole

*Vu le programme 2016 de voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement qui a été établi après une phase d'instruction avec tous les maires de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les travaux programmés pour Reichstett ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016*

**APPROUVE** le programme d'études et de travaux transmis par l'Eurométropole de Strasbourg pour 2016,

**Pour Reichstett :**

- jonction cyclable RD63/rue du commerce, études et travaux : 200 000 €
- rue du général de Gaulle, étude de faisabilité : 100 000 €
- accompagnement ZAC Raffinerie, études et travaux, création carrefour : 350 000 €
- rue de Picardie/artisanat/faisans/parc du commandant Cousteau : études et travaux de restructuration du réseau d'assainissement 160 000 €
- rue des perdrix, études et travaux, restructuration du réseau d'assainissement 50 000 €

**Pour plusieurs secteurs :**

- pose d'une canalisation intercommunale Reichstett/Vendenheim/Wantzenau 1 500 000€

**ADOpte A L'UNANMITE**

**POINT 6 : Avis du Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation présenté par l'Eurométropole**

*Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant que dans sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil de l'Eurométropole a approuvé le rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'Eurométropole et ceux des communes membres qui comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ;*

*Considérant que ce rapport est transmis pour avis aux conseils municipaux des communes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut, leur avis est réputé favorable. Le schéma de mutualisation est ensuite approuvé par le Conseil de l'Eurométropole et adressé aux communes ;*

*Considérant que le schéma de mutualisation offre l'opportunité de renforcer davantage la mutualisation entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes membres ;*

*Les objectifs sont les suivants :*

- renforcer la complémentarité entre l'Eurométropole et les communes pour plus de cohérence et d'efficacité de l'action publique à l'échelle de l'agglomération ;
- optimiser et rationaliser l'action publique en mutualisant les activités susceptibles d'être exercées en commun ;
- maîtriser les dépenses publiques en regroupant les achats ;
- permettre la continuité du service public dans un cadre budgétaire contraint.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***APPROUVE le projet de schéma de mutualisation de l'Eurométropole visant à consolider et à approfondir les mutualisations pendant la durée du mandat.***

***ADOPTE A L'UNANMITE***

**POINT 7 : Vente des terrains propriétés de la Commune au Crédit-Mutuel CIC, dans le cadre de l'opération « Les Vergers de Saint Michel »**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet d'acquisition des parcelles communales par l'aménageur.

Le Maire donne la parole à Monsieur Marcel BETETA, Conseiller délégué qui suit le projet. Ce dernier indique qu'il s'agit de 91,5 ares de propriétés communales, qui vont être inclus progressivement dans le lotissement, entre 2017 et 2020. La vente de ces terrains rapportera environ 250 000 € à la Commune, sur une base de 4 500 € l'are ou 500 € l'are selon leur zonage au Plan d'Occupation de Sols.

*Vu la liste des terrains communaux entrant dans l'emprise de la Zone d'Aménagement Concertée « Les Vergers de Saint Michel », leur surface et leur prix approximatif de vente ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***PREND ACTE de cette liste et s'engage à procéder à leur cession le moment venu,***

***AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, les promesses de vente correspondantes.***

***ADOPTE A L'UNANMITE***

**POINT 8 : Cession de l'impasse « Schaeffergasse » à l'Eurométropole afin de l'intégrer dans le domaine public eurométropolitain**

Cette intégration permettra la prise en charge de l'entretien de la voirie et des réseaux par l'Eurométropole.

L'examen de la situation foncière de l'impasse Schaeffergasse a révélé qu'une parcelle aménagée en voirie depuis plusieurs années est restée propriété de la Commune de Reichstett.

Afin d'assainir la situation foncière du réseau viaire de l'Eurométropole, il est proposé de lui céder cette parcelle moyennant un euro symbolique.

Cette parcelle est destinée à l'exercice des compétences de l'Eurométropole et relèvera de son domaine public. Aussi, en application de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques la cession interviendra sans déclassement préalable.

*Vu l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;*

*Considérant que l'examen de la situation foncière de l'impasse Schaeffergasse a révélé qu'une parcelle aménagée en voirie depuis plusieurs années est restée propriété de la Commune de Reichstett ;*

*Considérant qu'afin d'assainir la situation foncière du réseau viaire de l'Eurométropole, il est proposé de lui céder cette parcelle moyennant un euro symbolique pour qu'elle relève de son domaine public ;*

*Considérant que cette cession interviendra sans déclassement préalable ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE la cession à l'euro symbolique du terrain propriété de la Commune de Reichstett « Impasse Schaeffergasse » cadastré Section 2 N° 166 de 2,05 ares, à incorporer dans la voirie publique de l'Eurométropole,*

*AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes de transfert de propriété respectifs et tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOpte A L'UNANMITE**

**POINT 9 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°13 du POS de Reichstett et sur l'avis du Commissaire enquêteur, qui porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone IINAx, située au sein de la Zone Commerciale Nord et de son reclassement en zone INAx5**

*Vu le rapport du Commissaire enquêteur relatif au projet de modification n°13 du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett et l'avis favorable émis par ce dernier ;*

*Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole en date du 20 mars 2015 ;*

*Considérant que la modification n°13 du Plan d'Occupation des Sols de Reichstett porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone IINAx, située au sein de la Zone Commerciale Nord et son reclassement en zone INAx5 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*EMET un avis favorable à la modification du zonage IINAx en INAx5, pour l'ouvrir à l'urbanisation, ainsi qu'à l'adaptation du règlement correspondant afin qu'il soit cohérent à la réglementation applicable à l'ensemble de la zone,*

*EMET un avis favorable au rapport et à l'avis émis par le Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°13 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Reichstett.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 10 : Divers**

- Monsieur Norbert ANZENBERGER rappelle que l'enquête publique relative au stationnement de wagons GPL sur le site de Wagram terminal est en cours, et invite les conseillers à faire part de leur avis dans le registre à leur disposition.

Le Maire rappelle qu'il est favorable au développement et à la dépollution des terrains de l'ancienne de la raffinerie.

Or, nous apprenons qu'il est envisagé de permettre le stationnement 272 jours par an, de deux rames de 20 wagons GPL sur le site de Wagram Terminal.

Il y a un risque d'effet « BLEVE »...Que se passerait-il si tout explose en même temps ?

Il n'est pas pensable d'un côté de construire des logements, de l'autre côté l'Ecoparc rhénan, et en même temps d'augmenter les risques. Nous n'allons pas accepter que Reichstett devienne « la poubelle » de l'agglomération strasbourgeoise. Wagram Terminal est une filiale de Rubis, elle-même filiale de Total, qui veut faire du stockage à Reichstett...

Notons qu'il reste d'autres voies disponibles sur le site. On peut se demander si progressivement le stationnement ne va pas y être autorisé également.

Par ailleurs, cette adjonction de risques sur ce site n'apporterait aucun emploi supplémentaire.

La municipalité maintient sa position défavorable et invite à remplir le registre des remarques.

Monsieur Christian GEISSMANN estime qu'il y a d'importantes pressions extérieures qui se font pour que ce stockage soit autorisé. Il estime qu'il faut mobiliser les habitants.

- Samedi : inauguration de la Salle des fêtes rénovée à 10 h 00, puis l'après-midi ouverture à la population avec des animations à partir de 14 h 00.

***Séance levée à 21 h 30***